



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025  
(Date de convocation : 31 janvier 2025)

Délibération N° 20250206-06

Le six février deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujou-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

M. Thierry Ribeiro : procuration donnée à Mme Sarah Laguerre  
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard  
Mme Aurore Ville : procuration donnée à M. Alexandre Pujou-Menjouet  
Mme Mélissa Pujou-Menjouet : procuration à Dominique Borgella-Adjudant  
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud  
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration à Etienne Lay

**Objet : OUVERTURE DES CREDITS POUR LES INVESTISSEMENTS 2025**

Monsieur le Maire rappelle que conformément l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par ordonnance n° 2009-1530 du 17 novembre 2009 et plus précisément son article 2, il est indispensable de l'autoriser à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2025, dans un maximum de 25% du montant prévisionnel des investissements votés en 2024, déduction faite des restes à réaliser issus du budget précédent (2023).

**Considérant les éléments suivants du budget principal :**

- Montant des crédits d'investissement votés au BP 2024 = 1 149 860€
- Montant des restes à réaliser du budget 2023 = 76 353,20€
- Plafond des crédits ouverts dans l'attente du vote du budget 2025 = 268 376 €

Il est proposé la ventilation suivante :

- Art 2031 = 32 370,00€
- Art 21318 = 59 182,24 €
- Art 2132 = 37 334,74
- Art 2135 = 5 496,55 €
- Art 21316 = 850,00 €
- Art 21311 = 86 533,54 €
- Art 2188 = 4 920,00 €

**Considérant les éléments suivants du budget annexe eau et assainissement :**

- Montant des crédits d'investissement votés au BP 2024 = 125 612,75€
- Montant des restes à réaliser du budget 2023 = 20 025,75 €
- Plafond des crédits ouverts dans l'attente du vote du budget 2025 = 26 396,75 €

Il est proposé la ventilation suivante :

- Art 2031 = 20 000 €
- Art 21561 = 6 000 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2025 selon les ventilations présentées ci-dessus et dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

○ **Article Unique** : d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2025 dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de l'eau et assainissement.

Date d'affichage : 17/02/2025

**Fait pour extrait conforme**  
**Le Maire**  
Alexandre Pujon-Menjouet

